



NOTE D'INFORMATION RÉGIONALE

En Île-de-France, 43 % des élèves de formation professionnelle sortis en 2018 et 2019 du système scolaire ont trouvé un emploi en 6 mois.

À la fin d'une année de terminale de formation professionnelle en lycée dépendant de l'éducation nationale, 42,6 % des élèves sortant du système scolaire en Île-de-France trouvent un emploi dans les 6 mois. Ce taux augmente avec le niveau de qualification de la formation : 26,7 % en CAP et 56 % en BTS. Il dépend également de l'obtention du diplôme préparé, de la spécialité de la formation et de la situation des territoires.

Les domaines de formation ayant le plus de sortants n'ont pas les taux d'emploi les plus élevés. Sur les années observées, les formations du secteur des services conduisent à de meilleurs taux d'emploi que celles du secteur de la production (43,9% vs 40,2%), notamment pour les femmes (respectivement 46,5% et 38,2%).

Par exemple, le domaine de spécialité « Transport, manutention, magasinage » possède un des taux d'insertion les plus importants (45 % en baccalauréat professionnel, 64 % en BTS) mais il ne représente que 1,6% des sortants.

Pour près de 47% des jeunes, l'emploi obtenu est un contrat à durée indéterminée (36,7% au niveau national). La part des contrats à durée déterminée, d'intérim et des contrats professionnels varie en fonction du sexe et du niveau de formation des actifs.

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports et la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du travail ont développé un système de suivi national des élèves inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles afin d'étudier leurs parcours d'insertion : le dispositif InserJeunes (cf. Méthodologie).

Au sein de la région académique Île-de-France, les données relatives à 110 200 élèves ont été analysées 6 mois après leur année de terminale de formation au lycée (*Figure 1*). Cette analyse se réfère à la situation ante covid 19. Les effectifs classés par niveau de qualification des diplômes sont constitués pour 55,2% de baccalauréat professionnel, 30,2% de BTS et 13,2% de CAP. Les mentions complémentaires de niveaux 5 et 4 (MC5, MC4) présentent moins de 1000 élèves, soit respectivement 0,9% et 0,5% de la population analysée.

Un taux de poursuite d'études plus important en Île-de-France qu'au niveau national

Le taux de poursuite d'études, hors mention complémentaire, concerne 48,4% des élèves au niveau régional, soit 2,2 points de plus qu'au niveau national (46,2%). De manière assez logique, plus le niveau de qualification est faible et plus le taux de poursuite est important. Il est de 54,4% pour le CAP, 52% pour le baccalauréat professionnel et 39,2% pour le BTS.

Pour ce qui concerne les mentions complémentaires, qui représentent 1,4% des effectifs, on observe que la poursuite d'études implique moins d'un élève sur 3 (22,7% pour la MC5 et 32,1% pour la MC4).

L'écart le plus important avec le niveau national est constaté après un CAP (+ 4,5 points), le BTS (+ 3,3 points) et le baccalauréat professionnel (+ 1,1 point).

Un niveau de qualification plus élevé favorise un taux d'emploi rapide sur le marché du travail pour les hommes comme pour les femmes. Les mentions complémentaires contribuent favorablement à l'insertion.

Le taux d'emploi des élèves provenant de la voie professionnelle 6 mois après leur sortie du système éducatif est de 42,6% en Île-de-France (+1,1 point par rapport au niveau national). Pour les principaux diplômes, plus le niveau de qualification est élevé plus le taux d'emploi est important. Il est de 26,7% pour le CAP, 37% pour le baccalauréat professionnel et 56% pour le BTS. Les mentions complémentaires que les élèves peuvent intégrer après un CAP ou un baccalauréat professionnel, ont un taux d'emploi dépassant les 50% (51,1% pour la MC5, 56,4% pour la MC4).

Figure 1 : Devenir des élèves 6 mois après leur année de terminale de formation en lycée : Taux de poursuite en formation et taux d'emploi des sortants.

		Région académique Île-de-France				France			
		Inscrits	Toujours en formation (en %)	Sortants (en %)	Taux d'emploi des sortants (en %)	Inscrits	Toujours en formation (en %)	Sortants (en %)	Taux d'emploi des sortants (en %)
Diplômes Tous *	Ensemble	108 700	48,4	51,6	42,6	615 500	46,2	53,8	41,5
	Femmes	47 200	49,2	50,8	45,6	269 100	45,6	54,4	40,7
	Hommes	61 500	47,8	52,2	40,4	346 400	46,7	53,3	42,2
CAP	Ensemble	14 600	54,4	45,6	26,7	101 500	49,9	50,1	23,7
	Femmes	5 200	56,5	43,5	25	39 900	50,5	49,5	20,7
	Hommes	9 400	53,2	46,8	27,5	61 600	49,5	50,5	25,6
Bac pro	Ensemble	60 900	52	48	37	328 800	50,9	49,1	37,4
	Femmes	25 700	53,3	46,7	39,1	140 300	50,4	49,6	34,7
	Hommes	35 200	51	49	35,6	188 500	51,2	48,8	39,4
BTS	Ensemble	33 200	39,2	60,8	56	185 300	35,9	64,1	54,7
	Femmes	16 300	40,3	59,7	58,4	88 900	35,7	64,3	55
	Hommes	16 900	38,1	61,9	53,8	96 400	36,1	63,9	54,5
MC5	Ensemble	900	22,7	77,3	51,1	6 500	21,3	78,7	49,7
	Femmes	600	23,1	76,9	49,5	4 000	22,9	77,1	46,7
	Hommes	300	21,9	78,1	54,2	2 500	18,6	81,4	54,4
MC4	Ensemble	600	32,1	67,9	56,4	2 800	21,8	78,2	53,7
	Femmes	100	37,3	62,7	62,2	800	22,3	77,7	51
	Hommes	500	30,7	69,3	55,1	2 000	21,6	78,4	54,8

*Hors mentions complémentaires (MC)

Note de lecture : Au sein de la région académique Île-de-France, 48,4% des 108 700 élèves suivis par le dispositif inserJeunes sont toujours en formation après leur dernière année de terminale de formation professionnelle. 51,6% sont sortants et ont quitté le système scolaire. 42,6% des sortants ont trouvé un emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte. Sortants 2018 et 2019 de dernière année de formation pour le taux d'emploi et inscrits en 2017-2018 ou 2018-2019 pour le taux de poursuite d'étude.

Source : Dares, Depp, InserJeunes

Pour un même niveau de qualification, les écarts observés du taux d'emploi en Île-de-France et à l'échelle nationale sont hétérogènes : +3 points pour le CAP, - 0,4 point pour le baccalauréat professionnel et +1,3 point pour le BTS. Les mentions complémentaires présentent quant à elles des écarts de + 1,4 point pour MC5 et +2,7 points pour MC4 (Figure 1).

En Île-de-France, les femmes s'insèrent globalement mieux que les hommes. L'écart global est de +5,2 points pour les femmes (45,6% contre 40,4%). Il est de +3,5 points pour le niveau baccalauréat professionnel (39,1% pour les femmes, 35,6% pour les hommes) et +4,6 points pour le BTS (58,4% pour les femmes, 53,8% pour les hommes). Seules les sortantes de CAP présentent un taux inférieur à celui des hommes de -2,5 points.

A contrario, au niveau national, ce sont les hommes qui s'insèrent plus facilement que les femmes (+1,5 point). Ce constat est conforme aux travaux déjà menés ultérieurement (V. Bayardin, D. Jabot, T. Breton, 2018). Une étude du marché de l'emploi par spécialité et par genre serait un axe de réflexion à explorer pour expliquer cette situation inverse.

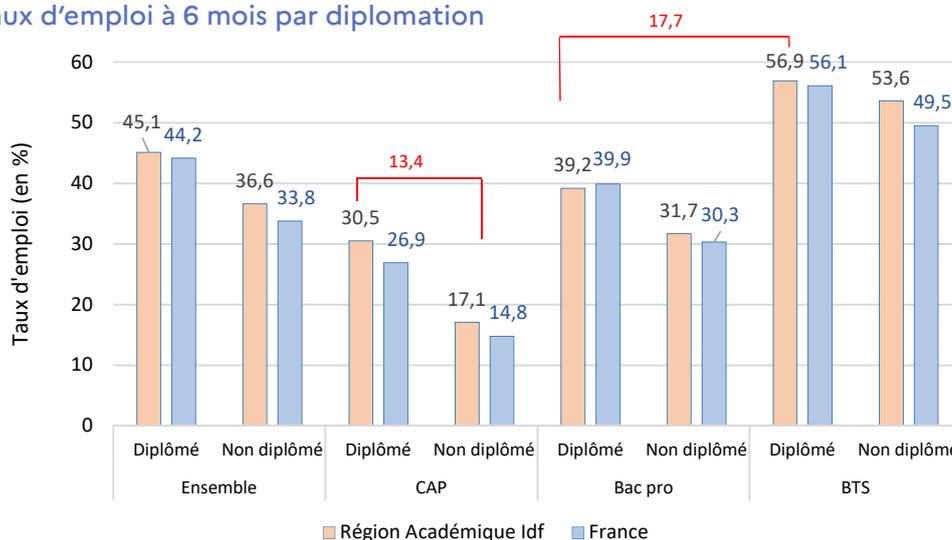
L'obtention du diplôme est un atout d'autant plus important pour une insertion professionnelle rapide pour les niveaux de qualification les plus faibles.

La région Île-de-France comptait 54 300 élèves sortant du système éducatif en 2018 et 2019 après une année de terminale de formation dans la voie professionnelle. Près de 75% des sortants sont diplômés et 45,1% d'entre eux sont en emploi 6 mois après leur sortie du lycée contre 36,6% pour les non diplômés (Figure 2). Le bénéfice du diplôme est plus élevé pour les sortants du CAP avec un écart de +13,4 points (30,5% contre 17,1%) mais diminue à 7,5 points pour les sortants du baccalauréat professionnel (39,2% contre 31,7%) et +3,3 points pour les lycéens provenant de BTS (56,9% contre 53,6%).

D'autre part, un faible écart est observé entre le taux d'emploi des non diplômés du baccalauréat et des diplômés du CAP: +1,2%. Cette différence peu marquée en Île-de-France l'est plus au niveau national avec un écart 3,4%. Les données disponibles ne nous permettent pas de connaître si les conditions d'emploi entre ces deux niveaux de diplomation sont identiques mais ce phénomène peut s'expliquer par une meilleure insertion globale des jeunes non diplômés au sein de la région qu'au niveau national (+2,8 points). Pour les diplômés, cet écart n'est que de 0,9 point.

Ces différents éléments montrent l'importance du niveau de qualification des diplômés dans l'insertion professionnelle à court terme mais également le palier positif que représente l'intégration dans une formation post-baccalauréat par rapport au baccalauréat (+17,7 points pour les diplômés de BTS et +14,4 points pour les non diplômés du BTS).

Figure 2 : Taux d'emploi à 6 mois par diplomation



Note de lecture : 30,5% des sortants diplômés de CAP ont obtenu un emploi 6 mois après être sortis du système scolaire. L'écart du taux d'emploi entre diplômé et non diplômé de CAP est de 13,4 points.

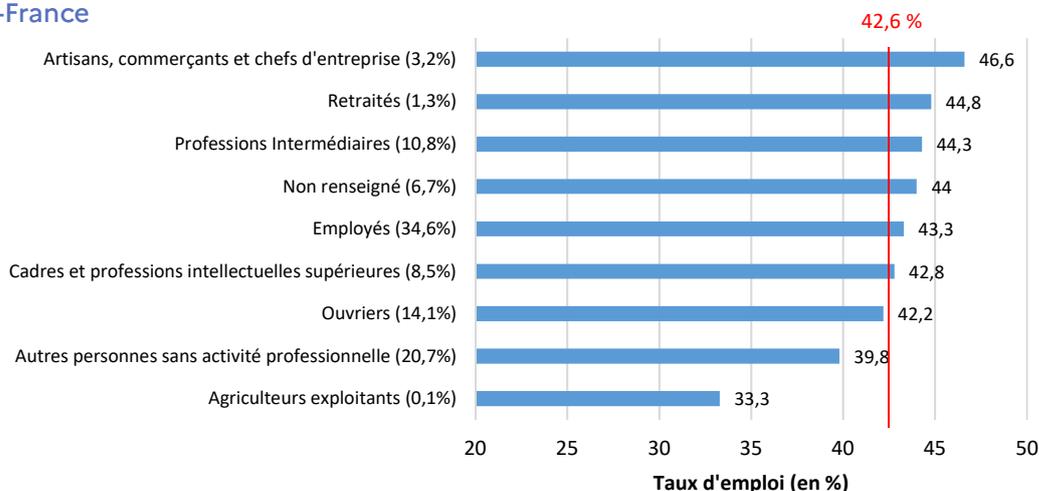
Champ : Région Île-de-France. France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) Sortants 2018 et 2019.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Un taux d'emploi plus important pour les élèves ayant un représentant légal artisan, commerçant ou chef d'entreprise.

Les taux d'emploi sont relativement homogènes entre 42% et 46,6% (taux d'emploi des lycéens dont le représentant légal est artisan, commerçant ou chef d'entreprise) (figure 3). Seuls ceux dont le représentant légal est sans activité professionnelle ou agriculteur exploitant (sous-représenté ici) présentent un taux d'emploi sensiblement inférieur à celui observé au niveau régional (39,8% et 33,3%).

Figure 3 : Taux d'emploi à 6 mois des sortants par catégorie socio-professionnelle du représentant légal en Île-de-France



Note de lecture : 3,2% des sortants en Île-de-France ont un représentant légal de catégorie socio-professionnelle : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Le taux d'emploi des sortants de cette catégorie est 46,6%. 42,6% est le taux d'emploi moyen des sortants observé en Île-de-France.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 2019.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

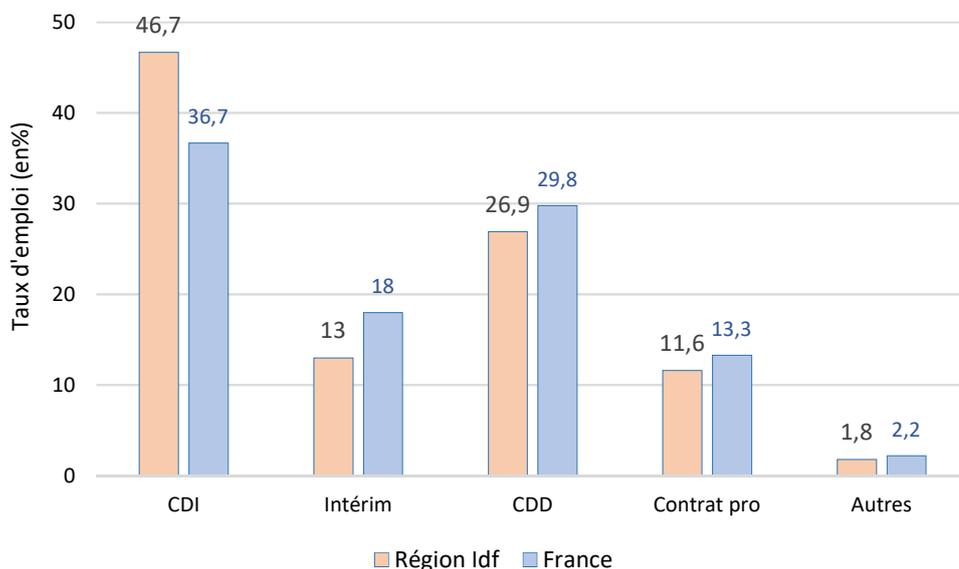
Près d'un emploi sur deux en contrat à durée indéterminée. Les femmes souvent avec un contrat de professionnalisation et à temps partiel, les hommes plus en intérim.

L'emploi à durée indéterminée (CDI) constitue près de la moitié des contrats des lycéens sortant de la voie professionnelle. Il concerne 46,7% des lycéens ayant obtenu un emploi 6 mois après leur sortie du système scolaire, soit 10 points de plus qu'au niveau national (Figure 4). Les contrats à durée déterminée sont moins fréquents (24,6% au niveau régional contre 29,8% au niveau national), suivis de l'intérim (13% au niveau régional, 18% au niveau national) et des contrats de professionnalisation (11,6% au niveau régional, 13,3% au niveau national).

Le CDI est légèrement plus fréquent pour les sortants du baccalauréat professionnel (47,1%) et du BTS (46,7%) que pour ceux du CAP (44,3%).

Les hommes bénéficient majoritairement d'un CDI pour 47,5% d'entre eux contre 45,8% pour les femmes (+1,2 point) (Figure 5). L'intérim concerne 16,6% des hommes contre 8,7% des femmes (+7,9 points). Les contrats de professionnalisation sont plus fréquents chez les femmes (13,7% contre 9,8% chez les hommes) notamment en CAP où l'on constate une différence de +9,8 points (14% pour les femmes, 4,2% pour les hommes). Les femmes ont recours le plus souvent au contrat à durée déterminée que les hommes (29,6% contre 24,6% pour les hommes).

Figure 4 : Répartition des types de contrats des sortants en emploi 6 mois après la fin de leurs études (en %).



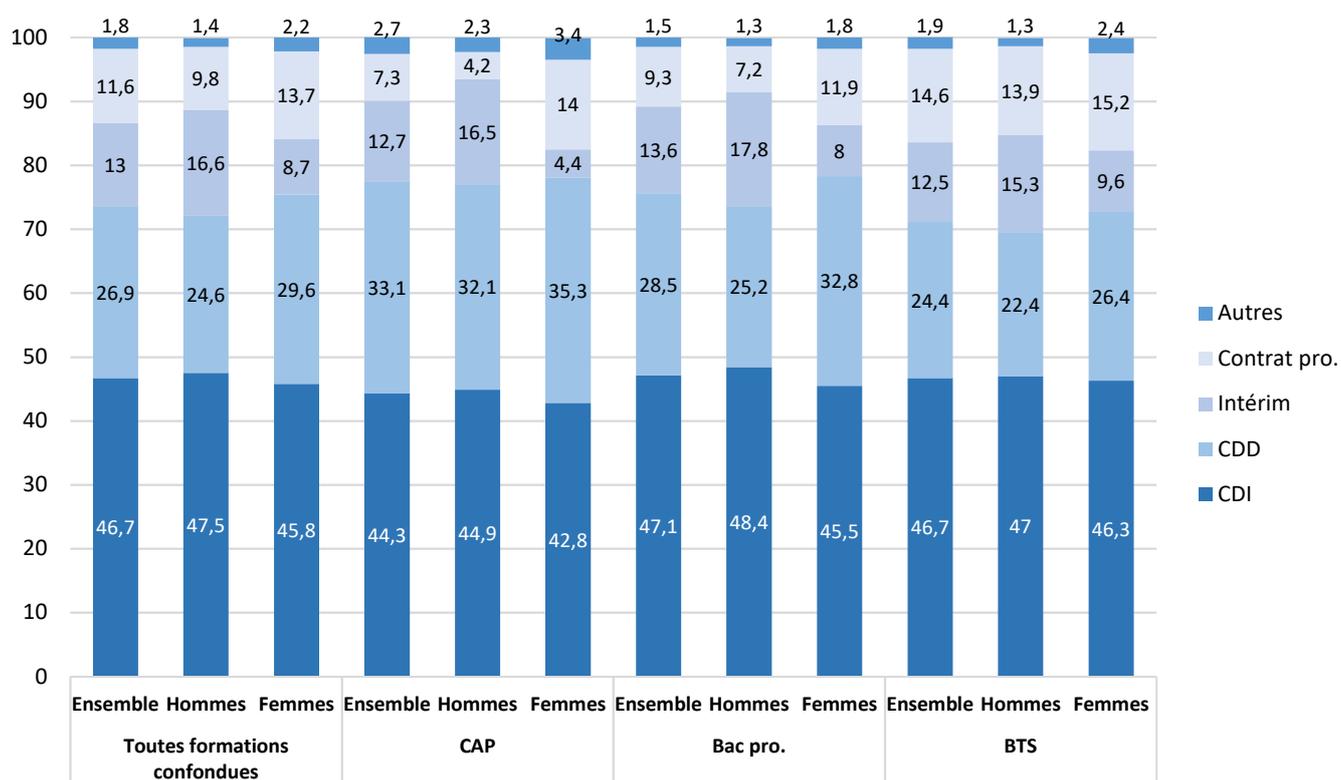
Note de lecture : En région Île-de-France 46,7% des sortants en emploi bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Champ : Région Île-de-France. France métropolitaine + DOM (hors Mayotte) Sortants 2018 et 2019 en emploi.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Le temps partiel concerne un jeune sur 3 (31,6%) ayant obtenu un emploi, soit +6,3 points de plus qu'à l'échelle nationale (25,3%). Il est plus présent chez les femmes que chez les hommes (38,8% contre 25,3%) quel que soit le niveau de qualification. Il est plus fréquent en CAP (32,4%) et en baccalauréat professionnel (37,2%) qu'en BTS (26,1%) notamment chez les femmes (48,3% au baccalauréat professionnel contre 30,3% en BTS).

Figure 5 : Répartition des types de contrats selon le niveau de sortie et le genre en région Île-de-France (en %).



Note de lecture : En région Île-de-France 44,3% des sortants du CAP en emploi bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (44,9% pour les hommes et 42,8% pour les femmes).

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019 en emploi.

Source : Dares, Depp, InserJeunes.

Un taux d'emploi favorable pour les formations du secteur des services mais avec de fortes disparités

Lié à la dynamique des territoires, le taux d'emploi se décline par spécialité de formations professionnelles. En Île-de-France, sur les années observées, les formations du secteur des services conduisent à de meilleurs taux d'emploi que celles du secteur de la production (taux d'insertion : 43,9% contre 40,2%), notamment pour les femmes (respectivement 46,5% et 38,2%).

Quatre domaines de spécialité regroupent dans la région plus de 60% des sortants : « Commerce, Vente » (24,5%), « Finances, comptabilité » (16,2%), « Services aux personnes (santé, social) » (10,9%) et « Electricité, électronique » (10,2%). Le domaine « Finances, comptabilité » fait partie des meilleurs taux d'insertion pour les sortants de BTS (60%). A contrario, « Commerce, Vente » présente le taux d'insertion le plus faible en CAP (19%).

« Coiffure esthétique », « Transport, manutention, magasinage », « génie civil, construction, bois » sont les domaines possédant les taux d'insertion les plus élevés, quel que soit le niveau de la qualification d'origine des lycéens. Cependant, ils représentent moins de 10% des sortants (respectivement 1,5%, 1,6% et 4,6% des sortants) (Figure 6).

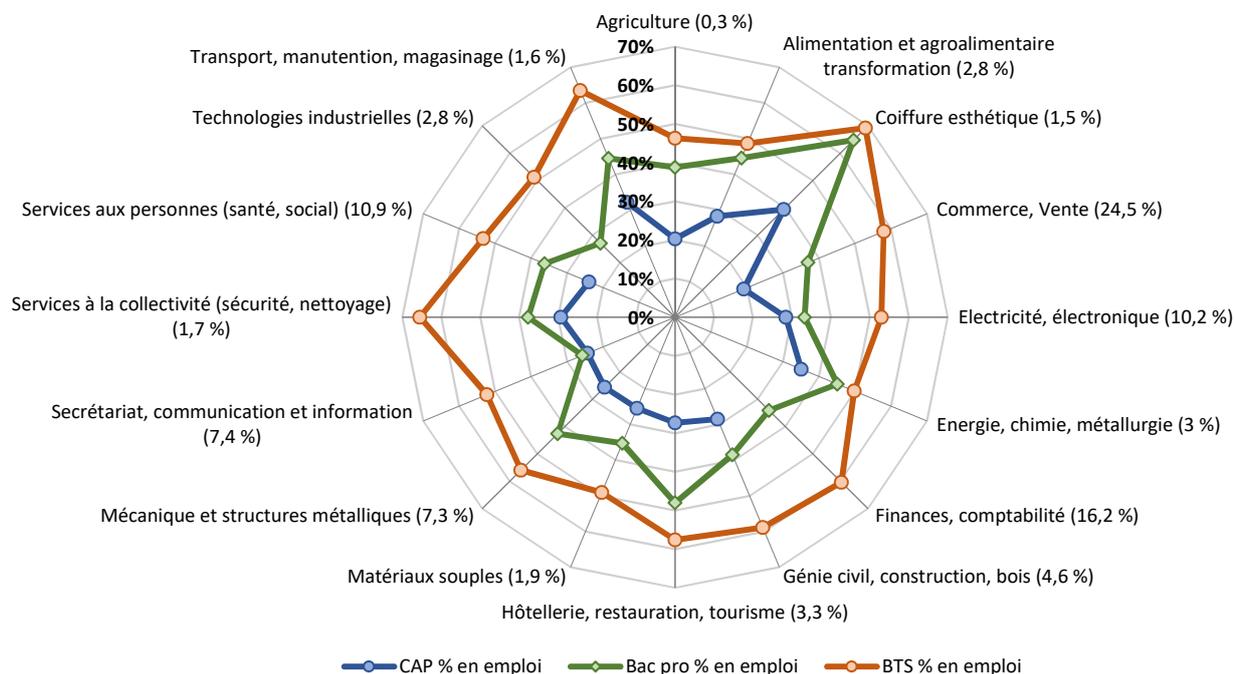
Certaines filières, comme les « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) », ont un écart important (28 points) entre les taux d'insertion des sortants provenant d'un baccalauréat professionnel (38%) et d'un BTS (66%). Cette plus-value est générale, quel que soit le domaine de spécialité, mais elle est parfois limitée, notamment pour le domaine « Energie, chimie, métallurgie » avec un écart de 5 points seulement entre le baccalauréat professionnel (45%) et le BTS (50%).

Le rôle du BTS dans l'insertion professionnelle est conforté en observant l'évolution du taux d'emploi par groupe de spécialité (Figure 7). Généralement, le taux d'emploi progresse avec la part des BTS dans les sortants sauf pour quelques spécialités comme « Mécanique aéronautique » et « coiffure esthétique » qui possèdent des taux d'emploi relativement importants (respectivement 49% et 55%) pour une part de sortants en BTS assez faible voire nulle (pour mécanique aéronautique et aérospatiale).

Les taux d'emploi les plus importants sont constatés dans le secteur des services (« Application des droits et statuts des personnes », 75% et « Finances, banque, assurances », 68%) avec une part de BTS

atteignant 100% des sortants. Dans le secteur de la production, cet effet est moins net que cela soit pour « Transformations chimiques et apparentées » et « Technologies de commandes des transformations industrielles » qui malgré une part des BTS supérieure à 90% ont des taux d'emploi inférieurs à 50%.

Figure 6 : Taux d'emploi à 6 mois selon le domaine de spécialité des sortants

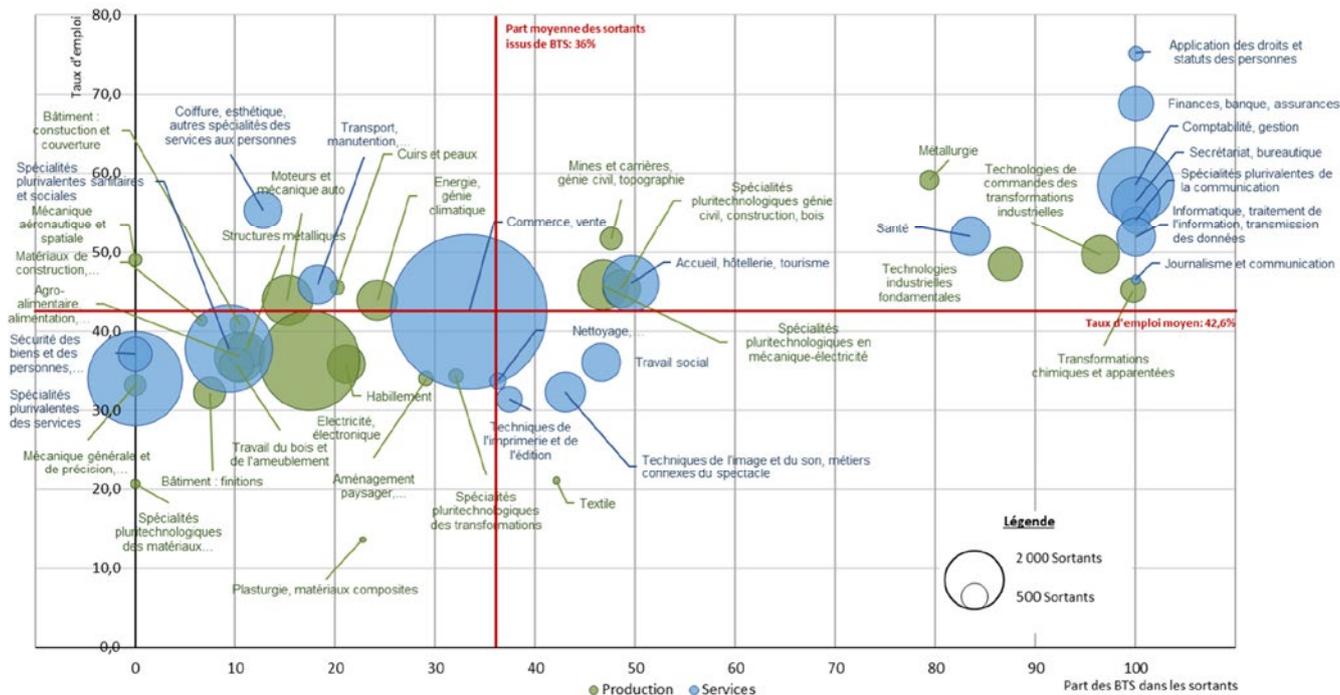


Note de lecture : Le domaine « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » représente 1,7% des sortants. 66% des sortants de BTS, 38% du baccalauréat professionnel et 29% des CAP ont obtenu un emploi dans les 6 mois après leur sortie du système scolaire.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes

Figure 7 : Taux d'emploi des lycéens professionnels de la région Île-de-France selon le groupe de spécialité et la part des sortants de niveau BTS (en %)



Note de lecture : Le groupe de spécialité métallurgie, formation du secteur de la production, présente un taux d'emploi à 6 mois proche de 60% (59,2%) et une part de BTS dans les sortants de près de 80% (79,4%). L'effectif total des sortants est inférieur à 500 (200).

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Des taux d'insertion très différents selon le département et le niveau de formation, qui appellent des analyses plus fines selon la filière et le marché d'emploi local

Les taux d'emploi à l'échelle départementale montrent une hétérogénéité marquée (Figure 8).

Les taux d'emploi après le CAP varient de 21,7% dans le Val d'Oise à 28,6% en Seine-et-Marne et 35,4% à Paris, situation atypique pour une moyenne régionale de 26,7%

Après le baccalauréat professionnel, on observe le meilleur taux d'insertion dans les Yvelines avec 41,2%, puis en Seine-et-Marne (39,9%) et Essonne (38,2%). La situation de Paris (36,2%) est inférieure à la moyenne régionale (37%).

Les taux d'insertion post-BTS sont plus homogènes autour d'une moyenne régionale à 56%. L'Essonne se distingue par un taux de 60,8%.

Figure 8 : Taux d'emploi à 6 mois des sortants par niveau de formation, par département et académie d'Île-de-France

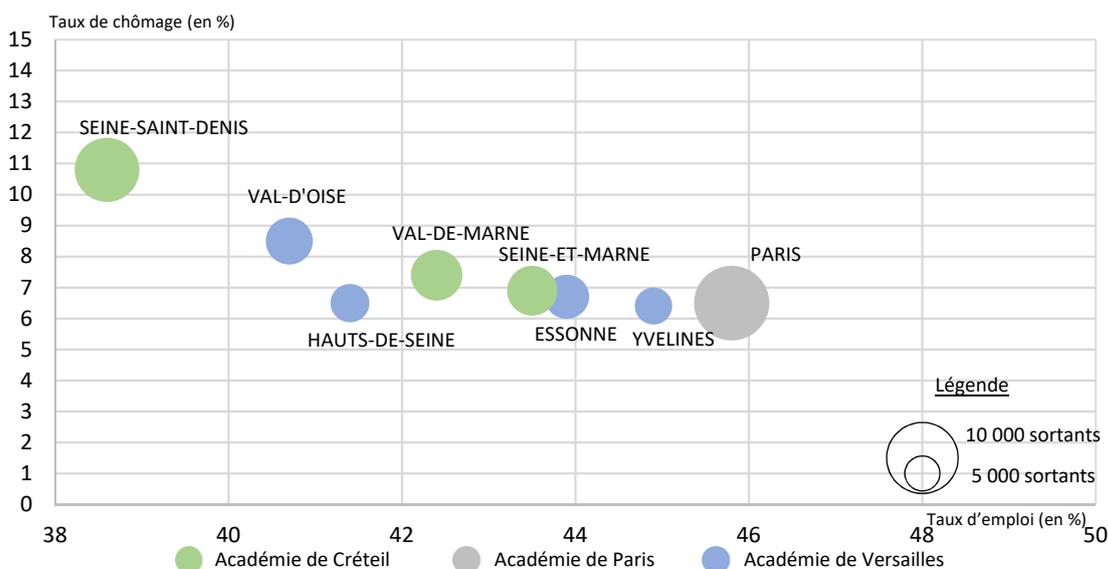
Académie	Département	Taux d'emploi (en %)			
		CAP	Bac_Pro	BTS	Ensemble
Créteil	Seine-et-Marne	28,6	39,9	57,2	43,5
	Seine-Saint-Denis	24,0	33,5	56,4	38,6
	Val-de-Marne	23,5	35,8	55,5	42,4
	Ensemble	25,3	36,1	56,3	41,3
Paris	Paris	35,4	36,2	53,5	45,8
Versailles	Essonne	26,4	38,2	60,8	43,9
	Val-d'Oise	21,7	36,7	57,9	40,7
	Hauts-de-Seine	27,1	37	54,4	41,4
	Yvelines	27,8	41,2	57,5	44,9
	Ensemble	25,4	38,2	57,8	42,6
Région académique		26,7	37	56	42,6

Note de lecture : Sur l'académie de Créteil, le taux d'emploi à 6 mois des sortants du département de Seine et-Marne est de 39,9% au baccalauréat professionnel.

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes.

Figure 9 : Taux d'emploi à 6 mois et taux de chômage par département de la région Île-de-France



Note de lecture : Le département du Val d'Oise, appartenant à l'académie de Versailles, présente un taux de chômage moyen en 2019 de 8,5%. Le taux d'emploi des sortants en 2018 et 2019 est de 40,7%. Le nombre de sortants cumulés dans ce département est compris entre 5000 et 10 000 (6500).

Champ : Région Île-de-France. Sortants 2018 et 2019.

Source : Dares, Depp, Inserjeunes, taux de chômage localisé en moyenne annuelle en 2019 INSEE.

Au sein de la région Île-de-France, comme à l'échelle nationale (C. Collin, N. Marchal, 2021), les taux d'insertion les plus faibles sont associés le plus souvent à des taux de chômage plus élevés (Figure 9). On peut toutefois observer pour le département des Hauts-de-Seine un taux d'emploi relativement faible (41,4%) compte-tenu du taux de chômage qui est parmi les plus faibles de la région (6,5%). Pour les sortants de BTS, l'insertion (54,4%) y est sensiblement inférieure à la valeur académique (57,8%) et à la valeur régionale (56%). Une étude plus précise en intégrant les spécialités, le marché de l'emploi des formations dispensées par les établissements et les spécificités des territoires serait nécessaire afin d'apprécier plus justement les variations des taux d'emploi des sortants de la voie professionnelle.

Méthodologie :

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- taux de poursuite d'études
- taux d'interruption en cours de formation

Le système d'information Inserjeunes diffuse également, pour les centres de formations d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des d'indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes 6 mois après leur sortie du système éducatif.

L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également pour les sortants à 12,18 et 24 mois.

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la DEPP et les établissements de formation, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus tous les jeunes sortant ne répondaient pas (taux de réponse en moyenne de 58% pour l'enquête IPA et 54% pour IVA) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Bibliographie :

- Collin C., Marchal N. (2021) « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 41% des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », *note d'information*, n° 21-06, février, DEPP.
- Bayardin V., Jabot D., Breton T. « Accès à l'emploi et conditions d'emploi : des inégalités femmes-hommes qui ne se limitent pas aux territoires défavorisés », *Insee Analyses Île-de-France N°80*, Insee, Mars 2018.
- George E. « 43% des lycées de la voie professionnelle sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire », *Note de la Dapep*, Académie de Versailles, Février 2021.
- Gondouin C. (2021) « 6 mois après leur sortie du système scolaire, 41,3% des lycéens professionnels cristoliens sont en emploi salarié », février, PAPP, Académie de Créteil.

Secrétariat général de la région académique d'Île-de-France :

47 rue des écoles 75005 Paris

Auteur : Joan Bonnaud

Février 2021